

TRAIT D'UNION N°18

R
É
V
E
N
N
A
N
S

Les informations municipales

Juin 2009

Photo : Mars 2009 - Canal et viaduc TGV de Trévenans

Infos Pratiques

MAIRIE

Mairie de TRÉVENANS

1, rue du Canal 90 400 TRÉVENANS

Téléphone : 03 84 29 42 97

Fax : 03 84 29 71 51

Adresse Internet : mairie.trevenans@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

	Matin		Après midi	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Lundi	9h00	11h45	Fermé	
Mardi	9h30	12h00	13h30	17h00
Mercredi	9h30	12h00	13h30	17h00
Jeudi	Fermé		13h30	17h00
Vendredi	9h30	12h00	13h30	17h00
Samedi	9h00	12h00	Fermé	

PERMANENCE du MAIRE et des ADJOINTS :

Lundi	Adjoint, Mr CLAVEQUIN Jean Pierre	de 18h à 19h
Mardi	Adjoint, Mr STREHL Christian	de 18h à 19h
Mercredi	Adjoint, Mr BEL Jean Marie	de 18h à 19h
Jeudi	Maire, Mr BOUCON Pierre	de 18h à 19h
Vendredi	Adjoint, Mr CASOLI Yves	de 18h à 19h

CARTE D'IDENTITÉ

	Délai d'obtention	coût	validité
Carte d'Identité	15 jours	Gratuit (Sauf en cas de perte ou de vol : 25€)	10 ans

ATTENTION : Délais prolongés en période de congé. (Juillet / Août et fin d'année)

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE : La date de mise en œuvre du **passport biométrique** dans le Territoire de Belfort est fixée au **09 juin 2009**.

A compter de cette date notre Mairie cessera de recevoir les demandes de passeport.

Quel que soit son lieu de domicile, l'utilisateur pourra déposer sa demande de passeport biométrique dans n'importe quelle mairie de son choix sur l'ensemble du territoire national, pourvu que celle-ci soit équipée d'une station d'enregistrement.

Le passeport sera à retirer dans la commune où la demande a été validée.

Les communes suivantes du Territoire de Belfort sont équipées d'une station d'enregistrement : **BEUCOURT, BELFORT, DANJOUTIN, DELLE, FONTAINE, GIROMAGNY, GRANDVILLARS, OFFEMONT, ROUGEMONT LE CHATEAU.**

Coût du passeport biométrique : 20 € pour un mineur de moins de 15 ans, 45 € pour un mineur de 15 ans et plus, 89 € pour une personne majeure.



LE MOT DU MAIRE

Comme me le faisait remarquer un conseiller, la photo de couverture de ce numéro, prise par Christian STREHL, montre bien la situation de notre commune aujourd'hui entre le passé et l'avenir... Une époque où nous voyagions par les canaux à faible vitesse comparée au viaduc qui traverse le canal où passera le train à grande vitesse, et aussi l'extrémité de ce viaduc qui prend son élan...

Je le rappelais dans le dernier bulletin, nos efforts pour conserver une troisième classe ont été entendus voire même nos prévisions ont été largement dépassées.

A ce jour les élèves vont se restaurer à l'espace « Jean de la fontaine », d'une capacité maximum de 80 élèves, grâce à une convention que nous avons signée avec Châtenois qui a ainsi pu bénéficier d'une subvention départementale. Il se trouve qu'aujourd'hui, cette restauration est un succès. Plus de 100 enfants, sur les 2 communes, se sont inscrits à la rentrée prochaine. La gestion restera intercommunale mais nous devons créer les structures d'une restauration scolaire sur notre commune...

Lors de la construction de la nouvelle salle communale, nous avons senti ce besoin et nous avons créé un espace "salle d'activités" pour un démarrage futur que nous pensions plus lointain. Les investissements seront donc très limités pour le matériel de restauration mais cela va nous contraindre à créer une clôture sur le parking, afin de sécuriser les élèves.

La campagne de recensement s'est très bien déroulée. Nous sommes aujourd'hui 1104 habitants. Nous avons aussi constaté que plus de 25 logements n'étaient plus occupés.

Je trouve inadmissible de découvrir, vers les écopoints, divers objets qui sont souvent destinés à être déposés à la déchetterie. Ce manque de civisme oblige notre employée municipale à passer une journée à ramasser pratiquement une remorque par semaine qu'elle doit ensuite transporter à la déchetterie.

N'oubliez pas de venir commémorer la fête nationale, le soir du 14 juillet, avec l'équipe animation qui prépare activement les festivités. Je souhaite à tous de bonnes vacances, que chacune et chacun profitent de cette période pour trouver un moment de repos en cette année particulièrement difficile.

Le Maire
P. BOUCON

Avis d'enquête publique pour modification du POS (Zone hospitalière)

Du 16 juin au 16 Juillet 2009

Permanence du Commissaire enquêteur :

⇒ Mardi	16 Juin	2009	de 9h00 à 12h00
⇒ Mercredi	24 Juin	2009	de 09h00 à 12h00
⇒ Samedi	04 Juillet	2009	de 09h00 à 12h00
⇒ Jeudi	16 Juillet	2009	de 14h00 à 18h00

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 14 NOVEMBRE 2008

I) Groupement marché transport CAB : Voir compte rendu du conseil du 19 décembre.

II) Projet arrêts de bus OPTYMO :

Le Maire donne lecture d'un courrier du Préfet qui demande si la commune envisage toujours l'aménagement d'un arrêt de bus OPTYMO sur parcelle AC 220. Le Maire demande au Conseil s'il accepte de poursuivre l'étude et d'inscrire ces travaux en 2009.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

III) Amendes de police - Répartition 2009 : Voir compte rendu du conseil du 19 décembre.

IV) Demandes de Subvention :

1 - Le Cyclo-Cross International de Nommay demande une subvention car, malgré le fort soutien de la CAPM, cette association accuse un déficit de 21 000 € auquel s'ajoute la perte de quelques-uns de leurs principaux sponsors.

Décision du Conseil : Refus à l'unanimité. Les élus privilégient les associations locales.

2 - Le 35^{ème} RI a pour projet la réalisation d'un monument aux morts sur la place d'armes de la caserne de MAUD'HUY. Pour sa réalisation, ce régiment lance un appel aux dons.

Décision du Conseil : refus à l'unanimité

V) Mise en Place Syndicat Intercommunal Accueil et Restauration Scolaire :

Voir Compte rendu du 20 février 2009

VI) Achat de terrain :

Lors de l'opération de construction de l'imprimerie SCHRAAG, la Sté APRR a accepté de vendre à la "SARL La Châtenaise" la parcelle AK n° 181, 185 M². La parcelle AK n° 180 pour 58 M² sera cédée à la commune. La SAPRR souhaite que les parcelles lui appartenant (AK 180 et AK 181) soient acquises en même temps. Prix d'achat proposé : 5 € le m².

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

VII) Personnel Communal :

1- Monsieur le Préfet demande d'annuler la délibération accordant à Mme GAUVIN une prime exceptionnelle de 273,55 € car elle ne s'appuie sur aucun texte légal.

Par contre, le Maire signale que Mme GAUVIN Vanessa ayant 3 enfants, elle devait prétendre durant sa période de remplacement, au supplément familial.

Montant du Supplément Familial : 138 € par mois soit 621 € pour la période concernée.

Décision du Conseil : Accord du Conseil pour annuler la délibération n° 08/60.

2- Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le contrat de transaction entre la commune et Monsieur Sylvain STEVENOT, concernant sa démission.

Le Maire propose au Conseil de verser à cet agent une indemnité transactionnelle correspondant à une année de salaire net.

Décision du CM : Accord à l'unanimité

VIII) Motion de Soutien Site Médian :

Cédric PERRIN, Conseiller Général et Maire de Beaucourt, Irène THARIN, Maire de Seloncourt et Charles DEMOUGE, Maire de Fesches le Châtel, propose aux collectivités de l'aire urbaine de soutenir le projet de construction du site médian sur la commune de TRÉVENANS en votant une motion demandant à Madame Roselyne BACHELOT, Ministre de la Santé, la mise en place rapide d'un pôle de santé Médian.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

IX) Panneaux Entrée / Sortie Agglomération :

Le Maire propose d'enlever les panneaux qui sont à hauteur des dragées JACOPONI et celui situé vers chez Mr COUPE (entrée EB 10), route de Dambenois (vers le chêne) et de positionner un panneau sortie (EB 20) d'agglomération après le rond point de CONFORAMA.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

X) Créance impayée :

Créance ; "Ordures Ménagères" 2001 impayée pour un montant de 52,29 €.

Suites à des recherches infructueuses, le Percepteur propose de passer cette créance en non-valeur.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

XI) Travaux :

→ Remise à niveau des grilles sur chaussée Route de Dambenois (M.CABURET) : 2 devis

- Entreprise Pierre MAESTRI 1 228,46 € TTC
- Entreprise CABETE 1 969,19 € TTC

L'entreprise MAESTRI, la moins disante a été retenue

→ Aménagement du cimetière

- Entreprise COLAS 16 971,96 € TTC
- Entreprise ALBIZZATI 39 726,33 € TTC
- Entreprise EUROVIA 35 836 € TTC

L'entreprise EUROVIA a été retenue en fonction du contenu de l'offre

→ Remplacement des fenêtres au RDC de la Mairie : trois devis ont été demandés

XII) Renouvellement du Contrat Groupe « Assurances Collectives » 2009-2011 :

Notre contrat groupe « Assurances collectives » arrive à échéance le 31/12/2008. Le 31/10/08, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le nouveau contrat à AVENTIS, filiale de la CNP, qui était notre assureur jusqu'à ce jour.

Si notre collectivité souhaite continuer à adhérer à ce contrat groupe, il convient de délibérer avant le 31/12/2008 afin que la couverture des risques statutaires débute au 01/01/2009. Jusqu'à présent la commune n'était pas assurée pour la maladie ordinaire.

Décision du Conseil : Une décision sera prise à la prochaine réunion après analyse et calculs

XIII) DIVERS :

→ Procès-verbal de visite de la salle polyvalente : Avis défavorable de la sous-commission Départementale de Sécurité en date du 27 octobre 2008. Un contrôle des installations électriques devra être réalisé par une société agréée.

→ Demande de Mme SCHRAAG, PDG de la Sarl la Châtenaise, qui redemande une exonération de sa TLE (21 000 €/2). Cette demande avait déjà été refusée par le Conseil. Elle réitère cette requête suite à de nombreuses taxes que l'entreprise doit acquitter.

Cette nouvelle demande sera remise à l'ordre du jour du prochain Conseil.

→ M. CANAULT demande l'entretien de l'espace vert au milieu du lotissement communal, Rue de l'Emprunt (tondre, élaguer les arbres, etc...) : Cela sera fait

→ Mme COURTOT rappelle les nuisances occasionnées par la station de lavage située Grande Rue. Le Maire enverra au propriétaire un courrier d'avertissement.

→ M. GAUTHIER a été interpellé concernant la location de la salle communale, trop chère. Les mêmes réflexions ont été faites à M. CANAULT.

La commission de l'Espace de Vie fera un bilan locations / coûts de fonctionnement.

→ M. LORENZI rappelle au Conseil que la visite en forêt communale a lieu demain samedi 15/11. Des convocations ont été envoyées à chaque élu.

→ M. CASOLI fait part des problèmes de Mme GIROD sur l'état de son chemin suite aux passages des camions LGV. Une concertation a été organisée le 04/11 avec l'entreprise RAZEL, à qui il a été demandé une remise en état du chemin en permanence, un balisage et barrières de sécurité au droit du tunnel ainsi qu'un balisage réfléchissant sur les barrières clôturant l'assemblage du viaduc sur la Voie Romaine. A ce jour, rien n'a été fait.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 19 DÉCEMBRE 2008

I) Groupement Marché de Transport CAB :

Belfort propose une convention pour coordonner et grouper les commandes relatives au transport des élèves en direction des piscines et de la patinoire. Ce groupement sera constitué pour une durée de 3 années.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer à ce groupement.

II) Renouvellement Contrat Groupe Assurances Collectives 2009-2011

Le centre de gestion propose le renouvellement du contrat des assurances collectives au 1^{er} janvier 2009.

Le centre de gestion a engagé un marché négocié avec deux compagnies d'assurances "AVENTIS" et "AXA" qui ont fait les propositions de prise en charge aux taux suivants :

- **Tous risques sans maladie ordinaire** **4.40 %** Agents CNRACL
Pas de maladie ordinaire
- **Tous risques avec maladie ordinaire** **5.10 %** Agents CNRACL
Avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire uniquement
- **Tous risques avec une maladie ordinaire** **5.20 %** Agents CNRACL
Avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire
- **Tous risques avec maladie ordinaire** **1.05 %** Agents IRCANTEC
Avec une franchise de 10 jours par arrêt dans le seul cas de la maladie ordinaire

Le Maire fait remarquer une baisse très importante des taux, de plus ils sont garantis pour une durée de 3 années d'exécution du contrat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident d'adhérer au contrat groupe à un taux de 5.20 % pour les agents CNRACL et au taux de 1,05 % pour les agents IRCANTEC.

III) Demande d'exonération TLE "SARL la Châtenaise" :

La "SARL LA CHATENAISE" demande une exonération de la TLE (21000 €/2). Cette demande avait déjà été refusée par le Conseil lors de précédentes réunions. Elle réitère sa demande suite à de nombreuses taxes et dépenses que l'entreprise doit acquitter.

Le Conseil, à l'unanimité, refuse la prise en charge de la TLE devant être acquittée par "la SARL la Châtenaise".

IV) Amende de police 2009 - Éclairage ZAC de la Verte Comtoise :

Le Maire propose d'intégrer dans le programme de la répartition des amendes de police 2009 l'éclairage public de la ZAC DE LA VERTE COMTOISE.

Accord du Conseil

V) Dotation Globale d'Équipement 2009 :

La préfecture nous informe des catégories prioritaires finançables en 2009 dans le cadre de la dotation globale d'équipement (DGE des communes) - exercice 2009

Mr BOUCON va rencontrer Mr GAGEA début janvier afin de lancer l'étude pour l'aménagement "Cœur de village".

VI) Assiette destination des coupes de l'exercice 2009 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2009 dans les parcelles N°8, 13, 16 et 18 ;
- Décide de vendre sur pied et par les soins de l'ONF, en bloc les produits des parcelles n° 13 (résineux), de vendre en bois façonnés sur coupe en bord de route les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles n° 8, 16 et 18 et de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles N° 8, 16 et 18.

Le conseil municipal à l'unanimité est favorable à la destination des coupes de l'exercice 2009 et décide d'accepter la proposition de Mr GOBERVILLE Philippe pour le façonnage et le câblage

VII) Nettoyage en forêt communale 2008/2009 :

Le maire informe le conseil que plusieurs lots destinés aux affouagistes étaient proposés aux tarifs ci-dessous pour l'année 2008, il demande au Conseil s'il veut maintenir ou non ces tarifs : Quartier : 9.15 €/ stère, rondin : 4,57€/stère, lot de perches : 15,00 €/lot.

Après délibération le Conseil accepte de reconduire ces tarifs pour 2009.

VIII) Certification de la gestion durable de la forêt communale :

Le Maire informe le Conseil de la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale, les garanties concernant la qualité de la gestion durable.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte d'adhérer au processus de certification PEFC.

IX) Recensement de la population année 2009 :

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de recruter deux agents recenseurs chargés de réaliser les enquêtes de recensement de la population pour l'année 2009.

Le Conseil est favorable au recrutement d'agents recenseurs au sein de son personnel communal. Sont recrutées à compter du 05 janvier 2009 au 26 février 2009 en qualité d'agents recenseurs : Mmes GAUVIN Vanessa et PESEUX Stéphanie.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 20 FÉVRIER 2009

I) Syndicat Intercommunal Restauration et Accueil Périscolaire :

Lecture au Conseil d'un projet de statuts concernant la création du Syndicat Intercommunal de l'Accueil Périscolaire avec restauration. Ces services ont été créés par les communes de Châtenois et Trévenans le 8/01/2007. Le code général des collectivités territoriales impose un nombre de délégué équivalent dans chaque commune (deux titulaires et deux suppléants). Lorsqu'il y a partage égal de voix, celle du Président est prépondérante.

Après réflexion, il serait souhaitable de créer un syndicat regroupant tous les services liés à l'enfance (école maternelle, crèche, restauration, accueil périscolaire).

II) Assistance pour Maîtrise d'Ouvrage - Aménagement RD - 437 :

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération s'élève à 345 000 € HT. La partie réservée aux travaux est de 300 000 €. Début prévisible des travaux : printemps 2010

Le Conseil adopte à l'unanimité le programme établi par la DDEA.

III) Abri cycles : Le Maire demande au Conseil son accord pour effectuer l'installation d'un abri cycles, à hauteur de la mairie, pour un montant de 3 897,76 € TTC.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

IV) Réserve foncière supplémentaire site médian :

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le Maire a présenté ce projet d'acquisition de terrains supplémentaires, par le Conseil Général du Territoire de Belfort, nécessaire à l'agrandissement du périmètre NAH destiné au rapprochement des cliniques privées à proximité du site Médian.

Le périmètre concerné représente une emprise d'environ 15ha dont de 6 815 m² de propriété communale.

Les parcelles concernées sont situées au lieu-dit « Les Planches ».

Décision du Conseil : Le Conseil Municipal rappelle que cette modification impose une nouvelle enquête publique.

V) Contrat de débardage de grumes forêt communale 2008/2009 :

Dans le cadre du débardage des grumes de la coupe 2008/2009, le Maire propose au Conseil de retenir l'offre de l'entreprise Gilbert PETEY de Buc (90) susceptible d'effectuer ces travaux pour le prix de 6,86 € le m³ pour un volume présumé de 100 m³.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité.

VI) Devis d'assistance ONF :

Le Maire soumet au Conseil le devis d'assistance à l'exploitation des bois façonnés et cubage établi par l'ONF pour un montant de 679,33 € TTC (volume estimatif : 120 m³).

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

VII) Demandes de subvention :

- 1- « Les FRANCAS » : Les enfants de la commune bénéficiaient pour l'année 2008, d'une aide de 4 € par jour/enfant. Cette association souhaiterait que notre participation communale soit la même que celle de Châtenois à savoir 6,29€ pour 2009.

Décision du Conseil municipal : Reconduction de la participation de 4 €

2- Collectif Résistance et Déportation du Territoire de Belfort : Il est chargé du déroulement du concours et des récompenses des lauréats. Il nous sollicite pour l'achat d'ouvrages.

Décision du Conseil Municipal : Refus à l'unanimité

VIII) Subvention parlementaire - projet :

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Michel ZUMKELLER, Député du Territoire de Belfort, qui propose à la commune de lui soumettre un projet susceptible d'être subventionné au titre de la réserve parlementaire.

Le Maire propose d'avoir recours à cette réserve l'année prochaine pour le projet "Cœur du Village" et l'amélioration de la sécurité à cet endroit.

Décision du Conseil municipal : Accord à l'unanimité

IX) Indemnité pour le gardiennage des églises communales :

L'indemnité est fixée à 118,02 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. En 2008, le Conseil Municipal avait décidé de verser cette indemnité au bénéfice de la paroisse "Saint Etienne" de Châtenois.

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

X) DIVERS :

Mme GIROD, Voie Romaine, intervient en séance et demande au Conseil QUI ? est responsable de l'état du chemin qui mène à sa maison et qui sert de voie de chantier à la L.G.V. Le Maire explique qu'aucune autorisation n'a été donnée par la Mairie. Un courrier sera adressé à Monsieur le Préfet.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 20 MARS 2009

I) Compte de Gestion 2008 : Le Conseil approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2008 se chiffrant par un excédent global de clôture de 331 262,40 €, identique au Compte Administratif 2008.

II) Compte Administratif 2008 :

Le Conseil approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2008 qui se solde par un excédent global de clôture de **331 262,40 €** et qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 456 770,32 €

Recettes de fonctionnement : 815 732,11 € dont 202 899,78 € d'excédent 2007 reporté

➤ Excédent de fonctionnement **358 961.79 €**

Dépenses d'investissement : 317 215,19 € dont 109 193,30 € de déficit 2007 reporté

Recettes d'investissement 289 515,80 €

➤ Déficit d'investissement **27 699,39 €**

III) Fixation des taux d'imposition 2009 :

Après exposé du Maire et afin de déterminer le produit assuré des taxes locales de l'année 2009, le Conseil fixe les taux d'imposition 2009, identiques à ceux de 2008 :

➤ Taxe d'habitation 6,13 %

➤ Taxe Foncière (bâti) 6,13 %

➤ Taxe Foncière (non bâti) 41,34 %

Le produit fiscal attendu pour ces trois taxes s'élève à **157 894 €**.

IV) Budget Primitif 2009 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2009.

Fonctionnement

Dépenses : 855 659 € dont 411 794 € seront transférés à la section d'investissement

Recettes : 855 659 € dont 331 262 € d'excédent 2008 reporté

Investissement

Dépenses : 606 979 € dont 27 700 € de déficit d'investissement 2008 reporté

Recettes : 606 979 € dont 411 794 € de virement de la section de fonctionnement

Les principaux travaux d'investissement prévus cette année, sont l'étude d'aménagement du cœur du village, la réalisation d'allées dans le cimetière, la réalisation de trottoirs, le remplacement des fenêtres de la mairie, l'éclairage de la ZAC de la Verte Comtoise, l'aménagement d'aires de retournement pour faciliter le passage des bennes des ordures ménagères, la réalisation d'arrêts de bus.

Le Maire propose à la commission des travaux de se réunir une fois par mois.

V) Affectation du résultat de l'année 2008 :

Afin d'affecter le résultat du budget communal de 2008, le Conseil Municipal décide d'inscrire la somme de 27 700 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

VI) SUBVENTIONS 2009 :

Le Maire rappelle au Conseil que pour l'année 2008, il a été versé aux associations 12 240€ de subvention dont 6 825 € au CCAS de la commune.

Le Maire propose de reconduire les mêmes montants pour l'année 2009 au vu bien sûr d'un dossier de demande argumenté. (Bilan d'activités et financier)

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 07 MAI 2009

I) DOTATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL 2009 (DDR) :

Dans le cadre de la Dotation de Développement Rural, le Maire propose au Conseil de soumettre les travaux liés à la création d'une restauration scolaire dans la salle communale. Cette opération est susceptible d'être subventionnée.

En cas d'accord du Conseil, un dossier complet doit être présenté avant le 30/05/2009.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité. 3 consultations seront demandées.

II) RÉSERVATION SALLES COMMUNALES « ESPACE DE VIE »

Les modalités de réservation des salles communales : 3 chèques de réservation de 80€/chacun non encaissables, sont obsolètes. Le Maire propose au Conseil de remplacer cette formalité par l'encaissement immédiat d'un acompte à déterminer.

Mr CANAULT et Mme COURTOT déplorent le coût élevé de la location pour les administrés.

Les élus souhaitent une concertation pour faire un état des lieux des locations.

Suite à cette commission, le prix de la location de la salle communale sera soumis à une prochaine réunion de conseil.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour fixer un acompte à la location de 150 €, encaissable de suite. De ce fait le règlement sera modifié.

À l'école de Trévenans

Au jardin !

Au mois de mai, les élèves de CP/CE1 ont planté des graines, des bulbes et des plants dans le jardin de l'école.

La maîtresse nous a montré les graines de radis, de potiron, (les graines de potirons sont les plus grosses....), de fleurs, des bulbes de glaïeuls et les plants de tomates et le matériel que nous allons utiliser.

Dehors, nous avons fait des trous et des rangées avec des bêches. La maîtresse a fait des trous avec ses pieds.

On a planté les plants de tomates, les graines de fleurs et les bulbes.

On a arrosé les fleurs et on a planté les radis.

Maintenant chaque semaine, il y a 2 responsables de l'arrosage (sauf quand il pleut....)

Notre jardin sera magnifique.

Merci à « Monsieur Alain » et « Vanessa » de la mairie de nous avoir préparé ce petit coin de jardin....



La prévention routière....

Le mardi 16 décembre, la classe des cm1 cm2 a fait la prévention routière.

Deux gendarmes sont arrivés à l'école. Ils nous ont montrés les panneaux de signalisations pour qu'on s'en rappelle pour les exercices d'après.

Les panneaux ronds rouges sont les interdictions, les panneaux triangles rouges sont les dangers, les panneaux ronds bleus sont les panneaux d'obligation et les panneaux carrés bleus sont les panneaux d'indication.

Les gendarmes nous ont aussi expliqué que lorsqu'on est piéton à la campagne, on doit marcher à gauche de la route pour voir les voitures arriver.

Ensuite on a fait des exercices avec « vrai ou faux ».

Pendant que l'on faisait le test, deux personnes allaient faire les exercices d'agilité sur le vélo. Il y avait une bascule, il fallait faire des slaloms et un rond point sans faire tomber les cônes.

Avant que les gendarmes partent, ils ont récompensé les élèves qui ont eu les meilleures notes.



Quentin et Mete CM2

À l'école de Trévenans

LE SPORT A L'ÉCOLE DE TRÉVENANS

La Patinoire

De février à mars, pendant 5 séances, les élèves des classes de CP/CE1 et CE1/CE2 ont été à la patinoire de Belfort. Voici leurs impressions.

Nous sommes allés à la patinoire avec les CP-CE1. Nous avons appris à lacer nos patins puis nous avons mis un casque. Il y avait deux équipes. Nous aimons glisser, tourner et faire des courses.

La classe de CE1-CE2

J'ai bien aimé la patinoire. Maintenant, je sais patiner.

Mikaël

Lucie

Je savais déjà patiner.

Thomas

Moi, j'ai adoré faire des jeux.

Melih



L'acro-sport

Tous les lundis après-midi, notre classe fait de l'acro-sport dans la salle communale.

La maîtresse nous répartit en groupes de 3 ou 4 pour faire des pyramides. Suivant les pyramides, il y a un ou plusieurs porteurs, des voltigeurs et les autres personnes font la parade. En échauffement on fait la brouette et plusieurs étirements.

Le principe est d'avancer avec les mains pendant qu'une autre personne nous tient les chevilles. Certaines pyramides sont dangereuses. (On peut se faire mal quand on tombe.)

Au début la maîtresse nous aide avec des pareurs mais après, on doit faire tout seul !!!

Benjamin et Xavier CM1



Le Base-ball

Le base-ball est un sport américain. Il faut taper sur la balle avec une batte.

Il y a deux équipes : les jaunes et les bleus.

Dans une équipe, on choisit un lanceur. Les autres se placent autour, en cercle, sur leurs bases. Ils devront récupérer la balle et la relancer au lanceur avant que le batteur ait fait le tour des bases.

Dans l'autre équipe, chacun son tour, les joueurs frappent la balle avec la batte. Ils doivent courir autour des bases. Ils marquent un point s'ils reviennent au départ.



Avant d'aller à la voile....

Le test de piscine

Le jeudi 29 janvier, nous avons fait un test de piscine pour savoir comment réagir si on tombe dans l'eau depuis un bateau.

Ça nous sera utile quand on ira à Malsaucy.

Nous étions avec un pyjama ou un short et un tee-shirt. Ça faisait tout drôle car c'était collant. Ensuite les maîtres nageurs nous ont mis des gilets de sauvetage. D'abord nous devions faire une roulade dans l'eau comme si nous étions en train de tomber du bateau. Ensuite nous devions nager sous la ligne d'eau qui représentait le mat du bateau. Pour finir, on devait nager jusqu'au mur qui représentait la rive.

Après nous sommes partis au vestiaire pour enlever nos pyjamas ou nos shorts et tee-shirts.

Anthony et Vincent CM1



Le programme de la fin de l'année



Le château d'Aisey où nous séjournerons



Le Malsaucy

Au mois de juin, les élèves de l'école vont être très occupés....

Les CM1/CM2 partiront à la voile le vendredi 12 juin, ainsi que le lundi 15 et le Mardi 16 juin.

Puis toute l'école se retrouvera le Lundi 22 juin pour le départ en classe de découverte à Aisey (70). Les CP/CE1 participeront à un séjour « Poney », les CE1/CE2 participeront à un séjour « Ferme » et les CM1/CM2 participeront à un séjour « Cirque ».

Nous reviendrons le samedi 27 juin.

Tout le monde est très impatient de partir !

Nous en profitons pour remercier tous ceux grâce à qui ce projet a pu être réalisé : les parents qui se sont investis lors des différentes ventes (*galettes, comté, gâteaux etc....*), les habitants de Trévenans (*et les autres*) qui ont acheté les produits, la Mairie de Trévenans pour sa subvention ainsi que l'Intermarché de Trévenans.

À l'école de Trévenans

L'année prochaine :

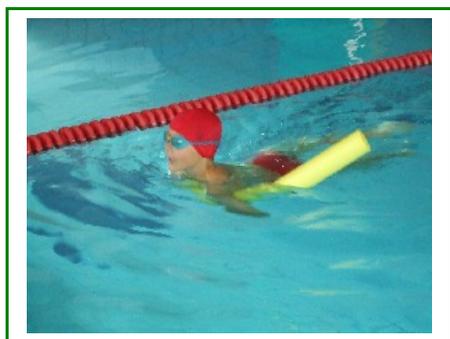
En novembre prochain, le village de Trévenans fêtera les 65 ans de la Libération de Trétudans et de Vourvenans.

Peut-être que certains d'entre-vous souhaiteraient raconter aux enfants leurs souvenirs de ces journées.

N'hésitez pas à nous contacter pour que l'on puisse se rencontrer et organiser un rendez-vous avec les élèves.

UNE ANNÉE A L'ECOLE ÉLÉMENTAIRE DE TRÉVENANS

Voici quelques unes des activités que nous avons faites cette année....



En septembre, nous avons commencé les séances de natation...jusqu'en février.



En novembre, nous avons fait des dessins pour les militaires



En décembre, nous avons fait des affiches pour le Téléthon



En février/mars, nous sommes allés à la patinoire.



En mai, nous avons planté des graines dans notre jardin.

Si vous souhaitez retrouver les activités des enfants à l'école de Trévenans, vous pouvez nous retrouver sur notre site Internet :

<http://pagesperso-orange.fr/ecoletrevenans/cariboost1>

Suite,... Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 07 MAI 2009

III) MÉDECINE PROFESSIONNELLE 2009 :

Le Maire donne lecture de la convention de médecine préventive 2009 concernant le suivi obligatoire du personnel de la commune.

La cotisation annuelle 2009 pour l'adhésion à l'association est fixée à 10 € et le tarif par agent salarié au 1^{er} janvier 2009 s'élève à 52 €.

La convention est établie pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

IV) SITE INTERNET :

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un site Internet de la commune.

Par l'intermédiaire de la Sté PROCOM, une offre de la Société NETIZIS, domiciliée à Vesoul, nous est parvenue moyennant un coût de 1 300,05 € TTC dont 596,80 € de frais de création et 703,25 € d'hébergement par année.

Site Web à partir de 9 € HT/mois (auxquels il faut ajouter des frais fixes) = Nom de domaine

Une formation de 2 heures est incluse dans l'offre.

Décision du Conseil : Décision à voir ultérieurement

V) CRÉANCES IMPAYÉES :

Suite à de nombreuses poursuites infructueuses à ce jour, le Percepteur demande à la commune de mettre en non-valeur 2 créances "Ordures Ménagères" 2001 pour 216,78 € et 237,82 €

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

VI) MARCHÉS PUBLICS CAB - TÉLÉPHONIE / BALAYAGE MÉCANIQUE :

La Communauté d'Agglomération Belfortaine va lancer dans le cadre d'un groupement de commandes, un appel d'offres destiné à la téléphonie et à l'Internet sur la période 2010-2012 ainsi qu'au balayage mécanique de la voirie

Décision du Conseil : Le Conseil Municipal n'est pas intéressé par la téléphonie et l'Internet mais souhaite s'inscrire pour l'appel d'offres lié au marché de balayage mécanique.

VII) ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES ÉCOLES RURALES :

Ce projet, réservé aux écoles rurales, est destiné à aider financièrement les communes à investir dans des équipements numériques pouvant être subventionnés par l'État à hauteur de 80 %, jusqu'à concurrence d'un montant de 9000 €.

Décision du Conseil : Un dossier sera présenté par les enseignants au prochain Conseil.

VIII) DIVERS .:

A) Collecte des déchets ménagers - marches arrières

Des précisions seront à apporter à la CAB sur les aires de retournement nécessaires aux camions relevant les ordures ménagères, sur certaines impasses de la commune.

Le groupe de travail sera convoqué ainsi qu'un camion poubelle pour trouver une solution.

GRIPPE A (H1N1),

Une information du Ministère de la SANTÉ

Des gestes simples pour limiter les risques de transmission



LAVEZ VOUS LES MAINS

PLUSIEURS FOIS PAR JOUR

Avec du savon ou une solution hydroalcoolique



**UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER
POUR ÉTERNUER OU TOUSSER,**

Puis jetez-le dans une poubelle et lavez-vous les mains



**EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX,
APPELEZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT
OU LE 15**

POUR TOUTE INFORMATION

0 825 302 302

(0,15 euro/min depuis un poste fixe)

www.pandemie-grippale.gouv.fr

Adoptons les gestes qui nous protègent

INFORMATIONS MUNICIPALES

RAMASSAGE DES MONSTRES :

Passage des monstres le 1^{er} mardi de chaque mois

Vu la demande importante de ramassage des monstres, le Maire rappelle que les employés prendront uniquement les gros encombrants (canapés, réfrigérateurs, etc...).

Tout objet divers, qui peut être transporté dans une voiture, ne sera pas ramassé.

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS :

Ramassage les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois. S'inscrire en mairie une semaine avant. Dépose de la remorque la veille, chargement impératif par le particulier, une seule par foyer.

1^{ère} Période entre le 15 mars et le 15 mai 2009

Le 17 mars, les 07 et 21 avril, le 05 mai

2^{ème} période entre le 01 septembre et le 30 novembre 2009

Le 01 et le 15 septembre, les 06 et 20 octobre, les 03 et 17 novembre

Ces services ne seront pas assurés en dehors de ces dates.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue tous les lundis matin dans les poubelles appropriées

Si le lundi tombe un jour férié, le ramassage s'effectue le mardi

Vérifiez bien que les poubelles soient fermées pour éviter les dispersions d'ordures par des animaux. (*Chiens et chats errants, voire même animaux sauvages, renards, fouines et autres*)

LES ÉCOPOINTS :

Malheureusement, beaucoup de dérives concernant l'utilisation des écopoints. Non-respect de la destination des conteneurs et dépose d'objets devant les écopoints hors des conteneurs.

Le Maire rappelle qu'il est interdit de déposer quelque déchet que ce soit devant les écopoints, hors des conteneurs.

Lorsque ceux-ci sont pleins, vous devez ramener vos déchets chez vous ou les déposer dans un autre ÉCOPOINT. En cas de non respect des règles, un procès verbal sera établi et une amende de 35€ sera perçue.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Dès 16 ans, faites vous recenser dans votre mairie :

Le recensement est une démarche civique obligatoire. Le recensement est IMPÉRATIF pour s'inscrire à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au Bac, etc...

Si vous ne vous êtes pas fait recenser, il faut vous présenter au plus vite à la mairie afin de régulariser votre situation.

Nouveaux arrivants à Trévenans :

La Municipalité est heureuse de les accueillir et leur souhaite la bienvenue.

TRÉVENANS est un village où il fait bon vivre. Trait d'Union, journal d'information de la Municipalité, est destiné à apporter des informations utiles sur la vie dans notre village.

UNE NOUVELLE OBLIGATION

La déclaration et l'identification des mini-motos et des mini-quads

L'utilisation d'engins motorisés de petite taille est régulièrement mise en cause par des comportements entraînant des troubles à l'ordre public et des accidents graves de la circulation.

Le décret d'application n°2008-1455 du 30 décembre 2008 dont l'entrée en vigueur a été fixée au 02 juin 2009, prévoit les modalités de la déclaration et de l'identification des engins en question (cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur, dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h et qui ne sont pas soumis à réception, c'est-à-dire qui ne sont pas conçus et autorisés pour circuler sur la voie publique).

A compter du 02 juin 2009, les propriétaires actuels disposent d'un délai de 6 mois pour déclarer et identifier leur engin motorisé soit jusqu'au 03 décembre 2009. Pour toute nouvelle acquisition postérieure au 02 juin, la déclaration doit intervenir dans les 15 jours.

Comment se procurer le formulaire de déclaration ?

* En préfecture ou sous préfecture

* Sur internet : www.mon.service-public.fr (permet également une télé-déclaration)

A qui retourner la déclaration ?

Ministère de l'intérieur (SG-DMAT-SDCSR-BSRR)

Place Beauveau 75008 PARIS CEDEX 08

Attention : Le fait de ne pas effectuer la déclaration et l'identification est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe (amende d'un montant maximum de 750 €).

OPTYMO

Le service de transport en commun du Territoire de Belfort

Optymo a pour objectif de simplifier la ville et faciliter le Territoire. Pour cela des services complémentaires garantissent à chacun le droit à la mobilité.

Lignes régulières urbaines et suburbaines

Transports scolaires et transports à la demande,

Transports de personnes à mobilité réduite et services spéciaux.

Autant de possibilités pour aller au travail, à l'école, rendre visite à la famille, aux amis, ou simplement faire un tour en ville.

Pour éviter l'attente à la montée, il n'y a pas de vente de tickets à bord des bus.

Pour bénéficier des services "OPTYMO", il suffit de demander gratuitement le "Pass Optymo" qui permet d'obtenir le meilleur tarif.

Le "Pass Optymo", gratuit, sans rechargement, sans paiement d'avance, est le seul titre valable sur l'ensemble du réseau OPTYMO.

Que vous preniez le bus tous les jours ou très rarement,

Optymo s'adapte à votre rythme.

Optymo est aussi un moyen de transport plus écologique et surtout plus économique.

Et oui, choisir le bus en complément de la voiture, c'est réduire ses dépenses et gagner du pouvoir d'achat...

Où s'adresser : Espace Optymo - 13 rue Madrid - 90000 BELFORT

Tel : 03 84 21 08 08 ou www.optymo.fr

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Depuis 2004, une nouvelle méthode de recensement fondée sur une technique d'enquêtes annuelles remplace le comptage traditionnel effectué tous les 8 ou 9 ans.

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées par roulement une fois tous les 5 ans. A cet effet elles ont été réparties en cinq groupes selon des règles qui assurent le même poids démographique à chacun.

Chaque année, l'enquête de recensement porte sur la totalité de la population et des logements des communes du groupe concerné.

Au bout de 5ans, l'ensemble de la population des communes de moins de 10 000 habitants est recensé. Notre commune appartient au 1^{er} groupe.

Dans les communes de plus 10000 habitants, un échantillon de la population représentant environ 8% de la population est recensé chaque année. Au bout de 5 ans, l'ensemble du territoire de chaque commune est pris en compte et 40% environ des habitants de ces communes sont recensés.

Les statistiques élaborées à partir des enquêtes de recensement sont représentatives de l'ensemble de la population. La fréquence de la collecte est donc quinquennale pour les communes de moins de 10 000 habitants et annuelle pour les communes de plus de 10 000 habitants. Concrètement, environ 9 millions de personnes sont recensées chaque année, soit 14% de la population vivant en France.

La récente enquête de recensement de la population 2009 a été effectuée fin janvier 2009 : 1104 habitants ont été recensés.

Depuis 2004, la population a augmenté de 87 habitants soit une hausse de 8,5%

ARMÉE DE TERRE *"Lorsque vous vous engagez nous nous engageons.*

Chaque année l'Armée de terre recrute environ 14 000 jeunes, sans qualification jusqu'à bac +5, et propose des postes dans 400 spécialités.

La durée des contrats varie de 1 à 5 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation.

Chacun reçoit une formation militaire et une formation spécialité.

Nos orienteurs se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous vous posez.

Contact : Centre d'Information et de Recrutement de l'Armée de Terre (CIRAT)
Hôtel du Gouverneur - Place de l'Arsenal - 90 016 BELFORT Cedex
Tel : 03 84 98 43 08

Courriel : cirat-belfort@orange.fr

Horaires d'ouverture :

- Le lundi de 13h30 à 17h00,
- Du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h,
- Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h

L'ÉPIDE (L'établissement Public d'insertion de la Défense)

Le Centre de BELFORT

L'établissement Public d'insertion de la Défense, L'ÉPIDE, a été créé par l'ordonnance du 2 août 2005.

Placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la Défense, de l'emploi et de la ville, il est en charge du dispositif "Défense, 2^{ème} chance"

→ **La mission de l'ÉPIDE** : Assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté scolaire et favoriser leur entrée dans la vie active.

→ **Pour réaliser cette mission, l'ÉPIDE** crée et gère des centres de formation civils, organise les programmes pédagogiques, accueille et héberge les jeunes en internat dans le cadre de ces parcours d'une durée comprise entre 8 et 12 mois.

→ **Profil des stagiaires** : Pour prétendre à cette formation, il faut être volontaire, être âgé de 18 à 22 ans, avoir été identifié en situation d'échec scolaire, être sans qualification professionnelle et sans emploi, être médicalement apte.

→ **Statut des stagiaires** : Internes, ils sont logés et nourris et disposent d'une couverture sociale. Ils sont astreints à une discipline stricte et bénéficient de cours à effectifs réduits (12 à 15 élèves)

Les jeunes doivent porter une tenue et respecter le règlement intérieur.

→ **Les Objectifs du programme** : Faire acquérir aux jeunes le Certificat de Formation Générale et permettre l'apprentissage d'un métier.

Offrir aux jeunes la possibilité soit de poursuivre leur apprentissage en filière classique soit de les aider à trouver un emploi.

→ **Les jeunes perçoivent des allocations :**

Une allocation de 150 € versée mensuellement

A partir du 3^{ème} mois, une allocation capitalisée de 150 € mensuelle, versée à l'issue de leur contrat.

L'ÉPIDE de BELFORT :

Le centre de Belfort peut héberger jusqu'à 60 jeunes
Établissement Capitaine Charles -
Avenue de la Miotte _ BP 40 145 90003 BELFORT

**Pour tout renseignement : Tel : 03 84 90 13 28
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h**

ou : www.epide.fr

Sports loisirs TRÉVENANS : Amicale ANIMATION

vous informe ...

Le 14 juillet 2009, Bal Populaire et feux d'artifices

Avec Stéphane COURTOT-RENOUX, champion du monde d'accordéon.

Restauration sur place, buvette, plateau campagnard.

Ci-joint bon de réservation pour cette belle soirée en perspective,

Venez nombreux...

VIDE GRENIER : Le Dimanche 6 septembre de 8h00 à 18h00

Sur le parking de la Mairie et rue du Canal

Les fiches d'inscription sont à votre disposition en Mairie ou

Pour plus d'informations téléphonez à :

Christian STREHL : 06 12 88 43 27

ou

Fernand TOURNOUX : 06 83 25 71 99

Sports loisirs TRÉVENANS Section "MARCHE"

Le 19 avril 2009, a eu lieu à Trévenans la première marche gourmande.

Cela faisait plusieurs années que cette idée mûrissait dans la tête de Fernand TOURNOUX, responsable de la "section MARCHE".

Cette manifestation, organisée en partenariat avec Henry MORALLAIS, Président du Comité des Fêtes de Sévenans avait pour thème :

Les saveurs d'antan...

Sur un parcours de 10 kms, les 211 participants ont pu découvrir ce qu'avait mijoté les 35 bénévoles de Trévenans et Sévenans.

Apéritif : Hippocras et Kéfire avec sablé de chaussin,

*Soupe de gaudes préparée dans une roulante ; servie au gros chêne rue de Goudan,
à la folichotte, ragoût de pommes de terre.*

Au hameau de leupe : Fromage et retour à la salle de Trévenans pour le dessert :

Crème et flan d'antan aux carottes,

gâteaux de ménage,

café d'orge et seigle ou tisane agrémentée de sêches.

Section "MARCHE" Suite...

*Le menu a été
très apprécié par Tous
Compte tenu du grand succès,
il est fort probable qu'une
2^{ème} édition ait lieu...*

Prenez en bonne note.

*La section "Marche" de
Sports Loisirs Trévenans a
pour but de faire découvrir
des sites remarquables de
notre région tant dans le
territoire de Belfort que dans
le Doubs, le Haut Doubs et les
Vosges.*

*Ces sorties sont
accessibles à tous.*

N'hésitez pas à nous rejoindre pour les prochaines sorties



Contactez : Fernand TOURNOUX Tel : 03 84 27 23 93

Sports loisirs TRÉVENANS Section "CYCLISME"

*Les cyclistes ont fêté le 18 avril
les 30 ans du club.*

*Nous remercions tous les
participants à cette réunion.*

*Un grand merci aussi aux
personnalités : Mrs les Maires
de Trévenans et Châtenois,*

*Mr Lanquetin, Conseiller
Général,*

*Mmes et Mrs les Présidents et
responsables d'Associations,
ainsi que Mr le Directeur du
Crédit Mutuel,*

*qui nous ont tous fait
l'honneur d'être présents*

*Nous attendons avec impatience la sortie à MUNSTER, fin août.
Notez aussi, la date du "repas cycliste annuel" qui aura lieu le 15 novembre 2009.*

Fête et BONNE HUMEUR garantie

*Tous ceux qui veulent nous rejoindre seront les bienvenus les mercredis à
13h30 et dimanches à 8h30 à la Mairie de Trévenans.*

*à cette occasion.
Une ÉQUIPE bien souriante*



*Responsable, Gilbert RABOLT Tel : 03 84 29 46 71 (3^{ème} à gauche)
Tous heureux de vous présenter les nouveaux maillots qui
vont très bien, autant aux femmes qu'aux hommes.*

Informations diverses

PÉTARDS

On déplore chaque année des accidents, parfois très graves, occasionnés par des pétards. Par arrêté du Maire en date du 21 juin 2001, l'emploi de fusées, pétards et pièces d'artifice de toutes sortes est formellement interdit. Aucune dérogation ne sera accordée, même à l'occasion de fêtes locales.

Les contrevenants au présent arrêté ou leurs parents ou tuteurs se verront dresser procès-verbal pour infraction par le Maire. Ils engagent par ce fait leur responsabilité.

DIVAGATIONS DES ANIMAUX

Il est rappelé aux habitants que selon l'article 213 du Code Rural, les Maires doivent prendre toute disposition pour empêcher la divagation des chiens et chats.

En cas de mise en fourrière, il en coûte très cher au propriétaire pour récupérer l'animal.

RÉGLEMENTATION

Nous rappelons 2 articles de l'arrêté préfectoral qui réglemente l'utilisation des machines bruyantes et l'attitude des possesseurs d'animaux.

Nous faisons appel au civisme de chacun pour que ces articles soient respectés.

Article 4 -

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Article 5 -

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Châtenois les Forges est ouverte aux habitants de Trévenans. Elle permet le tri et l'évacuation écologique de tous les objets gênants et encombrants.

	Matin		Après midi	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Lundi	Fermé		Fermé	
Mardi	8H30	11H45	13h30	17h45
Mercredi	8H30	11H45	13h30	17h45
Jeudi	8H30	11H30	Fermé	
Vendredi	8H30	11H45	13h30	17h45
Samedi	8H30	11H45	13h30	17h45
Dimanche	Fermé		Fermé	

Repas des "ANCIENS" le 25 Janvier 2009



Ce repas, toujours très attendu par les participants, a permis des retrouvailles très appréciées

Pour les amateurs de danses c'est aussi une belle occasion de faire de l'exercice



Comme à l'accoutumée, beaucoup de bonne humeur et de convivialité...

Tous les participants ont beaucoup apprécié cette journée et se sont donnés rendez vous pour l'année prochaine.